



# Communiqué de presse

Lundi 25 novembre 2024

## Projet d'aménagement de la Joyeuse : l'Agglo prend acte de la décision de la Cour d'Appel et confirme son engagement pour la sécurité des habitants

La Cour d'Appel de Lyon a rendu ce jeudi 21 novembre un arrêt annulant les arrêtés préfectoraux qui déclaraient d'utilité publique le projet d'aménagement de la Joyeuse. Cette décision s'appuie sur la nécessité d'approfondir l'étude d'impact environnemental concernant plusieurs espèces protégées.

### Un projet majeur de protection contre les inondations

Porté par le service Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) de l'Agglo, ce projet structurant d'environ 5 millions d'euros répond à un enjeu majeur de sécurité. Il vise à protéger plus de 1000 habitants, 400 habitations et 80 entreprises (représentant 900 emplois), répartis sur 5 communes (Montmiral, Parnans, Châtillon-Saint-Jean, Saint-Paul-lès-Romans et Romans-sur-Isère).

### L'urgence d'agir est réelle

La Joyeuse a connu des crues majeures en 1968, 1993, 1999 et 2008, avec des débits atteignant jusqu'à 60 m<sup>3</sup>/seconde alors que le débit maximum pouvant transiter dans le bourg de Saint-Paul-lès-Romans est de 34 m<sup>3</sup>/seconde. Une étude commandée par l'Agglo estime les dommages potentiels d'une crue centennale à 28 millions d'euros.

### Des aménagements ambitieux et respectueux de l'environnement

Le projet prévoit des interventions importantes :

- Mise en conformité de la digue de la salle des fêtes de Parnans
- Installation de 4 barrages en terre créant des champs d'expansion de crue
- Aménagement d'un canal d'évacuation vers l'Isère
- Reprise du pont de la RD 112 et aménagement de buses sous la RD 92
- Retalutage de 5 km de berges pour un profil plus naturel
- Suppression de 6 seuils transversaux pour favoriser la biodiversité
- Création de méandres et installation d'épis déflecteurs

### Une démarche de concertation approfondie

Depuis plus de 25 ans, les collectivités successives ont travaillé sur ce projet, avec une approche proactive d'acquisition foncière. La concertation a été au cœur de la démarche avec 5 réunions publiques depuis 2013, des échanges individuels avec les propriétaires et exploitants agricoles, et une étude de diagnostic agricole et foncier.

#### Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur



## **Des enjeux environnementaux mieux identifiés**

Dès le printemps 2018, des études complémentaires avaient mis en évidence la présence d'espèces remarquables dans la ripisylve de la Joyeuse aval : trois espèces d'amphibiens (rainette méridionale, crapaud calamite, triton alpestre), la couleuvre d'Esculape et la loutre d'Europe. Soucieuse d'enrichir sa connaissance du site, l'Agglo avait alors commandé en 2020 un diagnostic approfondi au cabinet GEREKO, confirmant l'intérêt patrimonial fort du triton alpestre et de la loutre d'Europe.

*" Nous avons anticipé ces enjeux en lançant des études complémentaires. Cette décision de justice est l'opportunité de renforcer encore la dimension environnementale d'un projet déjà très ambitieux et de démontrer qu'il est possible de concilier sécurité des habitants et protection de la biodiversité »* souligne Nathalie Nieson, Vice-présidente en charge du cycle de l'eau.

## **Les prochaines étapes**

Suite à la décision de la Cour d'Appel, l'Agglo va poursuivre son travail et notamment :

- Réviser l'étude d'impact environnemental pour une prise en compte exhaustive des espèces protégées
- Développer des mesures spécifiques de protection de la faune et de ses habitats
- Poursuivre la concertation avec le territoire à travers une nouvelle consultation du public

*"Nous restons mobilisés. Les intempéries et les inondations de ces dernières semaines ne cessent de nous rappeler l'urgence de la situation. C'est notre responsabilité collective"* conclut Nathalie Nieson.

---

### **Contact presse**

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur

